

MAIRIE DE WARLUIS

Département de l'Oise

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20/01/2023

Membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Membres Absents	Date de la convocation Et d'affichage
14	9	3	2	13/01/2023

Le vingt janvier deux mille vingt-trois, à dix-huit heures les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Dominique MORET, Maire.

Etaient présents : Dominique MORET, Sylvain PINTA, Béatrice PERRET-DELESQUE, Michel DAMBREVILLE, Ginette MARGUERITE Monique DAMONNEVILLE, Denise RIBAUCCOURT, Jean-Michel JONETTE, François VALET.

Absents et représentés : Madame Brigitte LEPOETRE représentée par M. DAMBREVILLE, Madame MOREL Nathalie représentée par Mme MORET, M. Stéphane CAUCHOIS représenté par Mme PERRET-DELESQUE. Madame Denise RIBAUCCOURT s'absente à compter de 19 h 30 et est représentée par Mme MARGUERITE.

Absents : M. Frédéric LOUVET et M. Arnaud BOURGEOIS.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. PINTA est nommé secrétaire de séance.

ETAT PROVISOIRE DES RESULTATS DU BUDGET 2022 :

Madame le Maire présente l'état provisoire des résultats du budget 2022 et constate un excédent en section de fonctionnement et en section d'investissement. Un point est fait sur les dépenses d'énergie et les dépenses de personnel de l'année 2022 et sur le prévisionnel des dépenses d'énergie pour l'année 2023.

PREVISION DE DERATISATION DES EGOITS DU VILLAGE :

Madame le Maire informe le conseil municipal que les riverains des rues du centre village signalent une recrudescence de rats.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de dératisation d'une montant de 546 € HT et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer tout document afférent à ce dossier

PROJET D'INSTALLATION DE VIDEO PROTECTION :

Madame la Maire propose au conseil municipal d'ajouter des caméras dans la rue des écoles et la rue de la gare afin de protéger les abords des écoles,

Considérant les délibérations en date du 21/02/2022 et que les demandes de subvention auprès de l'Etat et de la région n'ont pas abouti,

Considérant que le Conseil Départemental de l'Oise pourrait accorder une aide financière,

Considérant que le conseil municipal souhaite étendre l'installation d'un équipement de vidéo protection dans les rues de la gare et des écoles, aux abords des bâtiments publics,

Considérant le projet présenté d'un montant de 16 999.86 €

Le Plan de financement pourrait être le suivant :

Cout total du projet : 16 999.86 € HT

Financier	Montant
Subvention au taux de 31%+10%	6 970 €
Commune de Warluis	10 029.86 €

L'installation de cet équipement serait prévue entre le 1/03/2023 et le 31/12/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité, le projet présenté ;
- Autorise Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'OISE.
- Autorise Madame la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

PROJET DE RESTRUCTURATION URBAINE, phase 1 :

Considérant la présentation des scénarii élaborés par le cabinet AEDIFICEM, lors des commissions du 6/07/22 et du 3/10/2022

Considérant la délibération en date du 17/10/2022 au cours de laquelle le conseil municipal a adoptée à la majorité le scénario n°3, phase 1 du projet de restructuration urbaine, qui comprend la restructuration des classes élémentaires, la construction d'un bâtiment pour l'accueil de loisirs (ALSH) la bibliothèque/médiathèque communale et l'accès PMR de la Mairie,

Considérant la délibération en date du 8/12/2022,

Considérant le lancement de l'appel d'offres pour le choix d'un architecte le 15/12/2022.

Considérant les études en cours,

Madame la Maire expose que le projet de restructuration urbaine, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de l'étude du bureau AEDIFICEM, d'un estimatif au stade études, avant-projet du scénario 3, phase 1 à 1 500 000 € HT pour les études, les travaux et les aménagements mobiliers des nouveaux locaux.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
Etat DSIL	675 000 €	45 %
Département	465 000 €	31 %
AGGLO du Beauvaisis	60 000 €	4 %
Fonds propres ou emprunt	300 000 €	
Total HT	1 500 000 €	

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : 01/05/2023

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 01/08/2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 01/09/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 1 500 000.00 € HT
- Sollicite en conséquence le soutien financier de l'Etat (Dotation de soutien à l'investissement local)

- approuve le plan de financement exposé,
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DSIL.
- autorise Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

PROJET DE RESTRUCTURATION URBAINE, phase 1.

Considérant la présentation des scénarii élaborés par le cabinet AEDIFICEM, lors des commissions du 6/07/22 et du 3/10/2022

Considérant la délibération en date du 17/10/2022 au cours de laquelle le conseil municipal a adopté à la majorité le scénario n°3, phase 1 du projet de restructuration urbaine, qui comprend la construction de bâtiments modulaires pour la restructuration des classes élémentaires, l'accès PMR de la Mairie, la construction d'un bâtiment pour l'accueil de loisirs (ALSH) la bibliothèque/médiathèque communale

Considérant la délibération en date du 8/12/2022,

Considérant le lancement de l'appel d'offres pour le choix d'un architecte le 15/12/2022.

Considérant le développement urbain par la construction d'un lotissement,

Considérant les études en cours,

Considérant que ce projet s'étalera sur plusieurs années, que le projet de cette mandature sera la 1ère étape de la phase 1 de ce programme et s'étalera sur 2023 et 2024 pour un coût global de 1 500 000 € HT ;

Considérant l'ordre de priorité retenue :

- 1) Création de 2 classes et d'un préau, afin de permettre dès la rentrée 2023/2024 d'offrir au CP/CE1 des locaux fonctionnels répondant aux exigences de sécurité et économe en énergie, faire face à une éventuelle augmentation des effectifs, soit du fait de l'augmentation des effectifs des warlusiens, soit du fait d'un regroupement et pour un coût estimé de 323 435 € HT
- 2) Construction d'un bâtiment permettant d'une part un accueil PMR de la mairie, et d'autre part d'installer la bibliothèque municipale en rez-de-chaussée et ce pour un coût de 493 602 € HT
- 3) Construction de locaux pour l'ACM (ALSH) pour le temps de garderie, mercredi et vacances, pour un coût de 637 963 € HT

Considérant le coût total de l'opération d'un montant de 1 500 000 € HT y compris les études préalables ;

Constatant les engagements pris lors des rencontres avec les responsables des financeurs institutionnels, Etat, Conseil Départemental de l'Oise, Intercommunalité,

Constatant les accueils favorables des partenaires, inspection de l'académie, direction départementale des médiathèques,

Constatant le plan de financement prévisionnel de ce projet global et par opération qui est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RESTRUCTURATION URBAINE PHASE 1				
ETUDES PREALABLES				
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Etudes préalables (Etude de restructuration urbaine du centre bourg et programme phase 1)	45 000,00 €	Etat DSIL	20 250,00 €	45%
		Conseil départemental de l'Oise	13 950,00 €	31%
		Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	1 800,00 €	4%
		Commune de Warluis	9 000,00 €	20%
TOTAL	45 000,00 €	TOTAL	45 000,00 €	100%
PREMIERE OPERATION: CONSTRUCTION BATIMENTS MODULAIRES POUR 2 CLASSES ET UN PREAU				
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Première opération : Construction de deux classes et d'un préau provisoires (2023) dont études de diagnostics	323 435,00 €	Etat DSIL	145 545,75 €	45%
		Conseil départemental de l'Oise	100 264,85 €	31%
		Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	12 937,40 €	4%
		Commune de Warluis	64 687,00 €	20%
TOTAL	323 435,00 €	TOTAL	323 435,00 €	100%
DEUXIEME OPERATION: CONSTRUCTION D'UN ESPACE POUR ACCUEIL PMR DE LA MAIRIE ET POUR BIBLIOTHEQUE				
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Deuxième opération : Destruction classe et préau et construction d'une bibliothèque municipale et accueil mairie (nov. 2023/ fév. 2024)	493 602,00 €	Etat DSIL	222 120,90 €	45%
		Conseil départemental de l'Oise	153 016,62 €	31%
		Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	19 744,08 €	4%
		Commune de Warluis	98 720,40 €	20%
TOTAL	493 602,00 €	TOTAL	493 602,00 €	100%
TROISIEME OPERATION: CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR L'ACM (ALSH) DE WARLUIS				
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Troisième opération : Construction de locaux de garderie périscolaire /accueil de loisir sans hébergement (mars/sept 2024)	637 963,00 €	Etat DSIL	287 083,35 €	45%
		Conseil départemental de l'Oise	197 768,53 €	31%
		Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	25 518,52 €	4%
		Commune de Warluis	127 592,60 €	20%
TOTAL	637 963,00 €	TOTAL	637 963,00 €	100%
PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PROJET DE RESTRUCTURATION URBAINE PHASE1				
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Etudes	45 000,00 €	Etat DSIL	675 000,00 €	45%
Première opération	323 435,00 €	Conseil départemental de l'Oise	465 000,00 €	31%
Deuxième opération	493 602,00 €	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	60 000,00 €	4%
Troisième opération	637 963,00 €	Commune de Warluis	300 000,00 €	20%
TOTAL	1 500 000,00 €	TOTAL	1 500 000,00 €	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre : début février 2023

Dépôt du permis de construire : fin mars 2023

Début des travaux : fin juillet 2023

Mise en place des bâtiments provisoires : aout/ octobre 2023

Démolition, construction/réhabilitation Bibliothèque et accueil PMR Mairie : novembre 2023/Février 2024

Construction locaux ACM (ALSH) : mars 2024 / septembre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté,
- Sollicite en conséquence le soutien financier du Conseil Départemental de l'Oise,
- approuve le plan de financement exposé,
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

- autorise Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

PROJET DE RESTRUCTURATION URBAINE, phase 1.

Considérant la présentation des scénarii élaborés par le cabinet AEDIFICEM, lors des commissions du 6/07/22 et du 3/10/2022

Considérant la délibération en date du 17/10/2022 au cours de laquelle le conseil municipal a adopté à la majorité le scénario n°3, phase 1 du projet de restructuration urbaine, qui comprend la construction de bâtiments modulaires pour la restructuration des classes élémentaires, l'accès PMR de la Mairie, la construction d'un bâtiment pour l'accueil de loisirs (ALSH) la bibliothèque/médiathèque communale

Considérant la délibération en date du 8/12/2022,

Considérant le lancement de l'appel d'offres pour le choix d'un architecte le 15/12/2022.

Considérant le développement urbain par la construction d'un lotissement,

Considérant les études en cours,

Considérant que ce projet s'étalera sur plusieurs années, que le projet de cette mandature sera la 1ere étape de la phase 1 de ce programme et s'étalera sur 2023 et 2024 pour un cout global de 1 500 000 € HT ;

Considérant l'ordre de priorité retenue :

- 1) Création de 2 classes et d'un préau, afin de permettre dès la rentrée 2023/2024 d'offrir au CP/CE1 des locaux fonctionnels répondant aux exigences de sécurité et économe en énergie, faire face à une éventuelle augmentation des effectifs, soit du fait de l'augmentation des effectifs des warlusiens, soit du fait d'un regroupement et pour un cout estimé de 323 435 € HT
- 2) Construction d'un bâtiment permettant d'une part un accueil PMR de la mairie, et d'autre part d'installer la bibliothèque municipale en rez-de-chaussée et ce pour un coût de 493 602 € HT
- 3) Construction de locaux pour l'ACM (ALSH) pour le temps de garderie, mercredi et vacances, pour un cout de 637 963 € HT

Considérant le cout total de l'opération d'un montant de 1 500 000 € HT y compris les études préalables ;

Constatant les engagements pris lors des rencontres avec les responsables des financeurs institutionnels, Etat, Conseil Départemental de l'Oise, Intercommunalité,

Constatant les accueils favorables des partenaires, inspection de l'académie, direction départementale des médiathèques,

Constatant le plan de financement prévisionnel de ce projet global et par opération qui est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RESTRUCTURATION URBAINE PHASE 1				
ETUDES PREALABLES				
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Etudes préalables (Etude de restructuration urbaine du centre bourg et programme phase 1)	45 000,00 €	Etat DSIL	20 250,00 €	45%
		Conseil départemental de l'Oise	13 950,00 €	31%
		Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	1 800,00 €	4%
		Commune de Warluis	9 000,00 €	20%
TOTAL	45 000,00 €	TOTAL	45 000,00 €	100%
PREMIERE OPERATION: CONSTRUCTION BATIMENTS MODULAIRES POUR 2 CLASSES ET UN PREAU				
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Première opération : Construction de deux classes et d'un préau provisoires (2023) dont études de diagnostics	323 435,00 €	Etat DSIL	145 545,75 €	45%
		Conseil départemental de l'Oise	100 264,85 €	31%
		Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	12 937,40 €	4%
		Commune de Warluis	64 687,00 €	20%
TOTAL	323 435,00 €	TOTAL	323 435,00 €	100%
DEUXIEME OPERATION: CONSTRUCTION D'UN ESPACE POUR ACCUEIL PMR DE LA MAIRIE ET POUR BIBLIOTHEQUE				
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Deuxième opération : Destruction classe et préau et construction d'une bibliothèque municipale et accueil mairie (nov. 2023/ fév. 2024)	493 602,00 €	Etat DSIL	222 120,90 €	45%
		Conseil départemental de l'Oise	153 016,62 €	31%
		Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	19 744,08 €	4%
		Commune de Warluis	98 720,40 €	20%
TOTAL	493 602,00 €	TOTAL	493 602,00 €	100%
TROISIEME OPERATION: CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR L'ACM (ALSH) DE WARLUIS				
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Troisième opération : Construction de locaux de garderie périscolaire /accueil de loisir sans hébergement (mars/sept 2024)	637 963,00 €	Etat DSIL	287 083,35 €	45%
		Conseil départemental de l'Oise	197 768,53 €	31%
		Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	25 518,52 €	4%
		Commune de Warluis	127 592,60 €	20%
TOTAL	637 963,00 €	TOTAL	637 963,00 €	100%
PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PROJET DE RESTRUCTURATION URBAINE PHASE1				
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Etudes	45 000,00 €	Etat DSIL	675 000,00 €	45%
Première opération	323 435,00 €	Conseil départemental de l'Oise	465 000,00 €	31%
Deuxième opération	493 602,00 €	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	60 000,00 €	4%
Troisième opération	637 963,00 €	Commune de Warluis	300 000,00 €	20%
TOTAL	1 500 000,00 €	TOTAL	1 500 000,00 €	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre : début février 2023

Dépôt du permis de construire : fin mars 2023

Début des travaux : fin juillet 2023

Mise en place des bâtiments provisoires : aout/ octobre 2023

Démolition, construction/réhabilitation Bibliothèque et accueil PMR Mairie : novembre 2023/Février 2024

Construction locaux ACM (ALSH) : mars 2024 / septembre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté,
- Sollicite en conséquence le soutien financier de l'Agglo du Beauvaisis, Fonds de concours,
- approuve le plan de financement exposé,
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agglo du Beauvaisis Fonds de concours.

- autorise Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

PROJET DE RESTRUCTURATION URBAINE, phase 1, 1ere opération : construction de bâtiments modulaires pour 2 classes et un préau

Considérant la présentation des scénarii élaborés par le cabinet AEDIFICEM, lors des commissions du 6/07/22 et du 3/10/2022

Considérant la délibération en date du 17/10/2022 au cours de laquelle le conseil municipal a adopté à la majorité le scénario n°3, phase 1 du projet de restructuration urbaine, qui comprend la restructuration des classes élémentaires, la construction d'un bâtiment pour l'accueil de loisirs (ALSH) la bibliothèque/médiathèque communale et l'accès PMR de la Mairie,

Considérant la délibération en date du 8/12/2022,

Considérant le lancement de l'appel d'offres pour le choix d'un architecte le 15/12/2022.

Considérant le développement urbain par la construction d'un lotissement,
Considérant les études en cours,

Madame la Maire expose que le projet de restructuration urbaine, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de l'étude du bureau AEDIFICEM, d'un estimatif au stade études, avant-projet pour la construction de deux classes et d'un préau, 323 435.00 € HT pour les études et les travaux .

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de l'Oise.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
Etat DSIL	145 545 €	45 %
Département	104 334 €	31 %
AGGLO du Beauvaisis	13 737 €	4 %
Fonds propres ou emprunt	23 819 €	
Total HT	323 435 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'avant-projet : 15/02/2023

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 15/04/2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 1/09/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé 323 435 € HT
- Sollicite en conséquence le soutien financier du Conseil Départemental de l'Oise,
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.
- autorise Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

TRAVAUX DE VOIRIE, rue de la chapelle et chemin de la chapelle à Merlemont :

Suite aux inondations du 21/06/2021, les voies et accotements de la rue de la chapelle et du chemin de la chapelle ont subi d'importantes dégradations.

Considérant que les élus ont présentés ce dossier aux représentants de l'Etat ;
Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune peut renouveler la demande de subvention auprès de l'Etat, DETR au taux de 60 %, demande qui n'a pas été instruite en 2022 ;
Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la demande de subvention,

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Subvention DETR 60 % 20 804.40 €

Fonds libres de la commune 13 869.60 €

Total HT 34 674.00 €

Madame le Maire est chargée de signer tout document afférent à ce dossier.
La réalisation des travaux sera subordonnée à l'accord de subvention.

GESTION DU PERSONNEL :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet 24 h30 /35h,
- La création d'un emploi d'adjoint technique principal 2e classe à temps non complet 24 h 30/35h à compter du 1/02/2023, pour l'entretien des locaux communaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE :

Considérant la délibération en date du 17/10/2022, délibération n°57, pour la vente de la parcelle cadastrée section AE N°112, d'une superficie de 675 M2, située rue Buquet.

Considérant que la parcelle cadastrée AE N°113 a un accès par la RD 1001,

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de la vente de cette parcelle dans sa totalité sans aucune servitude de passage.

Madame le Maire est chargée de signer tout document afférent à ce dossier.

DENOMINATION D'UNE IMPASSE :

Considérant la réunion de quartier en date du 15/12/2022,

Considérant qu'il faut prévoir des aménagements de sécurité au niveau de l'accès du point vert et de la rue des prairies,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De prévoir des aménagements de sécurité, rue des prairies
- De nommer l'accès au point vert : impasse du point vert,

Madame le Maire est chargée d'établir les arrêtés municipaux et de signer tout document afférent à ce dossier.

MAGAZINE COMMUNAL ANNUEL :

Considérant la proposition de la commission communication,

Le conseil municipal, après délibération, adopte à l'unanimité :

- Le principe de financer le journal local annuel par la publicité,
- Le tarif de l'encart publicitaire à 34.50 €

Demande à Madame le Maire de se charger de l'émission des titres de recettes à l'article 73174.

Informations diverses :

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- que Warluis compte 1 222 habitants d'après les derniers statistiques de l'INSEE
- Entend les remerciements des aînés de la commune pour le colis de Noël.